

BOISSETTES, le 29/11/2018

CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 23 novembre 2018 à 20 Heures00

L'an deux mil dix-huit, le vingt trois novembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Bernard FABRE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Bernard FABRE, **Maire**,
M. Jean-Paul ANGLADE, Philippe BARRAULT, M. Xavier DARAS, **Adjoints**,
Mmes Franceline ADT-GUILBERT, Fabienne COLIN-FAURE, Florence DECHELLE,
M. Thierry SEGURA, M. Philippe CASSARD **Conseillers Municipaux**.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Xavier DARAS

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

Approbation des compte-rendus des Conseils Municipaux du 25 mai et 21 septembre 2018

DELIBERATIONS

- 1- MISE EN ACCESSIBILITE I.O.P. CIMETIERE pour demandes de subventions (FER 2019 ET DETR 2019)
- 2 - MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM
- 3 - SDESM : MODIFICATION DES STATUTS

1 – Mise en accessibilité I.O.P. PMR Cimetière :

Le Maire décrit à l'assemblée la nécessité de mettre en accessibilité l'IOP CIMETIERE de la commune pour répondre à l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) N° AT 077 038 15 P 0044 en date du 23 novembre 2015. Le montant du projet d'aménagement s'élève à 86 450,00 € HT, soit 101 740,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de mise en accessibilité de l'IOP Cimetière et les modalités financières, autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément au code des Marchés Publics, sollicite toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre au titre de la réalisation de ce projet communal et autorise Monsieur le Maire à signer tous les marchés nécessaires et les différentes demandes de subventions.

2 – Modification des statuts SDESM :

Le Maire informe le Conseil Municipal du changement des statuts du SDESM , Vu la délibération N°2018-56 du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE portant modification de ses statuts Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents , approuve les modifications des statuts du SDESM .

3 - Travaux EP Av. Général de Gaulle :

Le Maire décrit à l'assemblée les futurs travaux concernant le réseau d'éclairage public sis : AV. GENERAL DE GAULLE concernant le remplacement de luminaires (13 points)

En application de la délibération n°2014-132 du Comité Syndical du 26/06/2014 portant sur l'approbation de la charte et du règlement Eclairage Public, la délibération n°2015-072 du Comité Syndical du 15/10/2015 portant sur la nouvelle politique de financement des leds et la modification des subventions éclairage public à compter de 2016.

la délibération n°2015-081 du Comité Syndical du 8/12/2015 portant sur la contribution des communes percevant en direct la TCCFE à compter de 2017, la délibération n°2015-082 du Comité Syndical du 8/12/2015 portant sur les subventions éclairage public à compter de 2016 (fils nus et coup par coup), la délibération n°2016-026 du Comité Syndical du 22/03/2016 portant sur la limitation à un seul avant-projet sommaire dans le cadre des demandes de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public.

La participation financière de la commune de BOISSETTES, est estimée comme suit :

Total à charge de la commune 17 652,00 €

La commune de BOISSETTES s'engage à régler au S.D.E.S.M, maître d'ouvrage désigné, le montant des frais avancés par ce dernier pour des travaux sur le réseau éclairage public.

Une subvention calculée sur le montant HT des travaux sera allouée par le syndicat (celle-ci se réfère aux taux et plafonds du tableau de co-financement du S.D.E.S.M en vigueur).

Il est convenu que le montant de la participation définitive sera revu à la baisse ou à la hausse, selon le coût réel (d'après factures) des travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet des travaux EP av. Général De Gaulle et les modalités financières et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDESM

4 - Situation des finances communales

**Situation Financière au 09/11/2018
& Prospectives**

	2017	au 09/11/2018	Ecart	Projection au 31/12/2018	Ecart
Fonctionnement					
R2 (excédent de fonctionnement)	241 299,07 €	218 487,81 €	-22 811,26 €	218 487,81 €	-22 811,26 €
Recettes	295 910,35 €	240 449,19 €	-55 461,16 €	281 742,67 €	-14 167,68 €
Total recettes	537 209,42 €	458 937,00 €	-78 272,42 €	500 230,48 €	-36 978,94 €
Dépenses	243 601,71 €	196 448,64 €	-47 153,07 €	227 248,64 €	-16 353,07 €
Total dépenses	243 601,71 €	196 448,64 €	-47 153,07 €	227 248,64 €	-16 353,07 €
CAF	293 607,71 €	262 488,36 €	-31 119,35 €	272 981,84 €	-20 625,87 €
Investissement					
Recettes	143 087,79 €	112 174,71 €	-30 913,08 €	249 122,57 €	106 034,78 €
Total recettes	143 087,79 €	112 174,71 €	-30 913,08 €	249 122,57 €	106 034,78 €
R1 (déficit reporté)	63 052,13 €	111 398,58 €	48 346,45 €	111 398,58 €	48 346,45 €
Dépenses	191 434,24 €	276 135,97 €	84 701,73 €	280 835,97 €	89 401,73 €
Total dépenses	254 486,37 €	387 534,55 €	133 048,18 €	392 234,55 €	137 748,18 €
Déficit à couvrir	-111 398,58 €	-275 359,84 €	-163 961,26 €	-143 111,98 €	-31 713,40 €

R2 (excédent de fonctionnement) après couverture déficit 2018 = 129 869,86 €

CAF nette 2018 (hors R2) = 54 494,03 €

Pour rappel CAF nette 2017 (hors R2) = 52 309 €

Commentaires

Beaucoup de dépenses d'investissement en 2018, notamment liées aux travaux de réfection/agrandissement de la salle de l'Ecole.

Malgré ce niveau élevé de dépenses d'investissement, le déficit d'investissement à couvrir à fin 2018 s'élève à environ 140 000 €, contre 111 000 € à fin 2017.

Cela a été possible grâce à un travail efficient sur les recettes d'investissement (relance sur paiement de FCTVA, de subventions, à ce propos le CM félicite Jean-Paul ANGALDE pour l'excellence de son travail dans la recherche et l'obtention des subventions) et une maîtrise des dépenses de fonctionnement (-16 000€ 2017/2018) et malgré une baisse des dotations..

Les excédents cumulés de fonctionnement (R2) permettent de couvrir ce déficit tout en laissant un excédent cumulé de fonctionnement d'environ 130 000 €.

Etat de la Trésorerie:

Solde bancaire au 09/11/2018 :	36 000,00
Dotations nov. + déc. :	39 833,48
Loyers nov. + déc. :	1 460,00
Solde FER 2017	6 523,60
DETR 2016	11 800,00
SDESM Isolation Ecole	4 224,00
Dépenses diverses	-10 000,00
Salaires nov. (non chargés)	-4 500,00
Salaires déc. (chargés)	-20 800,00
Chaudière	-4 700,00
Solde prévisionnel à fin 2018	59 841,08

Commentaires

Face aux décalages décaissement des dépenses / encaissement des subventions, nous avons préféré couvrir nos arrières en ouvrant une ligne de trésorerie. Le niveau de trésorerie est descendu en dessous des 10 000 € courant septembre mais grâce à un travail de relance sur les encaissements de subventions, nous avons pu nous passer d'effectuer des tirages. Pour mémoire la ligne de trésorerie a été négociée à 0,5 % d'intérêt et 500 € de frais de dossier. Le point critique ayant été passé, cette ligne de trésorerie est en cours de fermeture.

5 - Travaux 2019 et perspectives

L'année 2019 devrait être une année de pose en matière d'investissement lourd afin de laisser une situation budgétaire en fin de mandature telle qu'elle permette à la nouvelle équipe municipale 2020/2026 d'avoir des capacités financières optimales pour une politique d'investissement ambitieuse.

Pour rappel voici les principaux investissements effectués pendant la présente mandature :

- Enfouissement réseaux rue Clinchant
- Enfouissement réseaux rue de la Varenne
- Création EP Praillons
- Mise en conformité PMR des accès à l'ensemble des bâtiments communaux (hors cimetière)
- Création des deux logements dans l'annexe de la mairie
- SAS entrée Mairie
- Etude des berges de Seine (dégradation des berges)
- Plan Local d'Urbanisme
- Sécurisation parcours de santé (butes, fossés, ...)
- Réfection et agrandissement de la salle de l'Ecole
- Réfection cage d'escalier et hall d'entrée de la Mairie
- Achèvement des remplacements des branchements plomb (budget Eau Potable)
- Equipement EV dont achat d'une désherbeuse mécanique automotrice

- déploiement de la fibre (hors budget communal)

...et donc orientations proposées en 2019 :

Le projet d'enfouissement des réseaux avenue du Général De Gaulle ayant été abandonné nous pourrions procéder au remplacement progressif des balastres actuels au coup par coup, en fonction des subventions (SDESM), au profit d'un éclairage à LED.

En ce qui concerne la Mise en Accessibilité PMR IOP du cimetière : nous lancerons des travaux "ad minima" et au fur à mesure des subventions obtenues (les dossiers de demande FER2019 et DETR2019 sont en cours).

Il faut prévoir un équipement léger de sécurisation pour la pratique de la sente entre les Uzelles et le chemin des Praillons .

Enfin , en fonction de nos capacités financières :

- L'éclairage "spécial exposition" dans la salle communale.
- La sécurisation de l'avenue Général De Gaulle pour la partie désormais en agglomération (sortie Le Mée /les Uzelles)

Reflexions/décisions en 2019 pour une Projection 2020 et suivantes :

- *Prospective*

Sans préjuger des objectifs de la prochaine équipe municipale le projet phare de la future mandature pourrait être la construction d'un service technique digne de ce nom à l'entrée du terrain communal + éventuellement maison des associations

Ce projet pourrait être en partie financé par des subventions FER, DETR voire Contrat Rural et pour autre partie par les fonds propres de la commune : il faut donc réfléchir à la constitution de ces fonds propres permettant un tel investissement qui n' obère pas de façon significative les finances locales . Deux pistes : l'emprunt et/ou la vente de terrains municipaux . Sur ce dernier point nous pourrions en 2019 mettre sur table les nombreuses questions induites par une éventuelle commercialisation des terrains communaux situés de part et d'autre de la rue du Mont aux Lièvres .

Autres projets possibles à partir de 2020 : une liaison douce entre les Uzelles et le cœur de village , un espace ludique pour jeunes enfants sur le terrain communal , création d'un voirie communale (Chemin des Noireaux), la refecton de certaines voiries , une exploitation maraîchère bio ...etc... et en terme de fonctionnement : renforcement du secrétariat , entretien EV sous-traitance et/ou agent ...

Il semble enfin incontournable ne serait-ce qu'en terme budgétaire (mutualisation des moyens) que la prochaine équipe doivent se pencher sur la question de la création ou pas d'une commune nouvelle réunissant Boissettes et Boissise la Bertrand (opportunité, faisabilité dont acceptabilité par les administrés).

- *Budget Eau*

A partir du 1er janvier 2020, la compétence EAU (alimentation en eau potable) est transférée intégralement à la CAMVS (les communautés de communes pouvant reporter ce transfert de compétences au 1er janvier 2026); les questions que soulèvent ce futur transfert sont nombreuses et excessivement complexes; ce qui est clair c'est que dès cette date nous n'aurons plus de budget eau communal et donc nous ne pourrons plus agir sur le prix de l'eau (surtaxe communale et conditions financières VEOLIA)...En ce qui concerne Boissettes nous sommes liés par avenant avec VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2020 et le coût VEOLIA a été calculée de telle sorte que cela puisse financer le changement de tous les branchements plomb restants pour être conforme à la loi (opération terminée); et donc si la possibilité légale (notamment durée maximale d'une DSP, renouvellement compris) nous est offerte nous pourrions en 2019 signer un nouvel avenant avec le prestataire en renégociant le coût VEOLIA (applicable à partir de 2021); par ailleurs si nous voulions revoir la surtaxe communale et si le budget 2019 le permet (cf amortissements), il faudrait le faire avant février 2019 pour une application à partir de 2019 et années suivantes. Agir sur ces deux leviers pourrait avoir pour effet de garantir un prix de l'eau optimisé pour nos administrés également applicable après le transfert de compétence (l'harmonisation communautaire du prix de l'eau ne se fera que progressivement) et sans que cela ne nuise à la qualité du service ni aux possibilités d'intervention (travaux) sur le réseau de distribution puisque tout cela sera à la charge de la CAMVS.

6 - La CAMVS relance son programme de cinéma en plein air. Boissettes s'associera à Boissise la Bertrand. Choix de la date et du film à voir. Franceline ADT-GUILBERT et Thierry SEGURA sont en charge du dossier.

7 - Grâce au conseil de Mme Fabienne Colin-Faure, un défibrillateur sera installé à l'extérieur de la mairie. Coût de la location : 460€/an entretien compris.

8 - Mme Franceline Adt-Guilbert a participé au Conseil de l'école à Boissise la Bertrand. L'effectif (99) des élèves de l'école est très juste pour conserver les classes actuelles qui seront néanmoins maintenues en 2019-2020. Pour répondre à la demande des parents d'élèves, la participation de la mairie à la Caisse de l'école sera majorée en 2019.

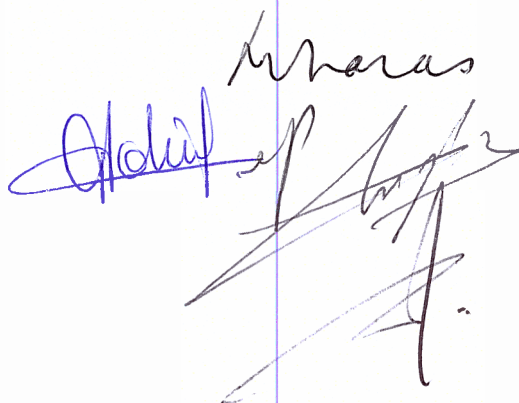
Pour sensibiliser les enfants à la lutte contre les déchets, il est suggéré une participation à un concours inter écoles de collecte de piles usagées organisé par le SMITOM et destiné à toutes les écoles élémentaires du territoire du SMITOM.

9 - Une demande de permis d'aménager a été reçue à la mairie pour une partie de l'OAP 2. Pour aider l'adjoint à l'urbanisme dans l'instruction et le suivi de cette demande, il sera fait appel à un architecte urbaniste dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Maire



les Adjoints



les Conseillers

